

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION N°1

CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 12 mars 2026

- Nombre de membres en exercice : 23
- Nombre de membres présents : 13
- Nombre de membres représentés : 5
- Quorum : 12

Relevé des délibérations du CA du 18 décembre 2025

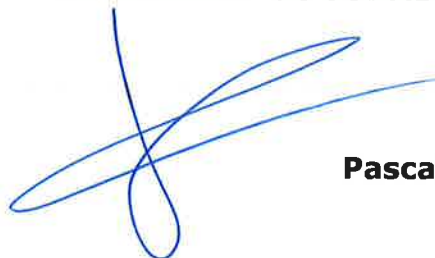
Les membres du conseil d'administration approuvent le relevé des délibérations du CA du 18 décembre 2025 (Cf. annexe jointe).

↳ **VOTE :**

- **Votants** : 18
- **Non-participations au vote** : 0
- **Abstentions** : 1
- **Suffrages exprimés** : 17
 - **Pour** : 17
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 12 mars 2026

Le directeur de SUPMICROTECH



Pascal VAIRAC

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SUPMICROTECH

Séance du jeudi 18 décembre 2025 – 13 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

Remarque :

Le DGS fait état des procurations : Fanny Chauvin donne procuration à Damien Tournier, Zeina Al Masry donne procuration à Éric Merat, Philippe Abbé donne procuration à Gérard Michel, Prescillia Lombard donne procuration à Martin Plaut, Emma Guezi donne procuration à Bastien Stefanello.

En l'absence du Président du CA, Alexandre Rigal, la séance sera menée par le Vice-Président, Damien Tournier.

Le Vice-Président du CA ouvre la séance et annonce une modification dans l'ordre du jour. Le point sur la politique de site sera effectué juste après l'approbation du relevé de délibérations du précédent PV.

□ **Approbation du relevé de délibérations du CA du 13 novembre 2025**

En l'absence de remarques, le Vice-Président du CA soumet le relevé de délibérations du CA du 13 novembre 2025.

Les membres du CA approuvent le procès-verbal des délibérations du CA du 13 novembre 2025 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 12 ; Membres représentés : 5 ; Suffrages exprimés : 17)

POINT D'INFORMATION

□ **Politique de site**

Le Directeur rappelle que le Copil de l'expérimentation a déjà été déployé. Des groupes de travail inter-établissements, au nombre de 5, ont été mis en place. Ces groupes rassemblent les grands services supports des établissements (ressources humaines, pilotage, DSI, vie étudiante) et ont pour objectifs d'établir des feuilles de route et de réfléchir aux actions rapides à mettre en œuvre pour le démarrage du nouvel établissement. Par ailleurs, la convention de coopération territoriale entre les 2 EPE est en cours d'élaboration. Cette convention a un caractère symbolique et acte la mise en place des organes de pilotage, à savoir, le conseil de site, le Copil académique et le conseil d'orientation stratégique des plateformes. Ces 3 organes sont déjà en place et en fonctionnement. Il reste à résoudre la question des signataires de cette convention. À ce jour, les signataires seraient les 2 EPE et tous les établissements tutelles ou co-tutelles d'unité de recherche et/ou établissements-composantes des EPE. En plus de ces derniers, les CHU et les ONR signeront la

convention. Au total, la convention présentera 17 signataires et devrait être finalisée courant janvier 2026.

Le Directeur indique que le CA de l'UMLP a eu lieu mardi 16 décembre.

La parole est donnée à Monsieur Antoine Perasso, Vice-Président du CA de l'UMLP. Il précise que les relations entre les 2 EPE sont apaisées, ce qui donne lieu à des aspects positifs concernant notamment les aspects stratégiques. Il présente des éléments budgétaires. Une compensation partielle du CAS pension par l'État à hauteur de 40 % est actée. L'État ne prendra pas en charge la part de la protection sociale complémentaire dévolue aux établissements. Le cumul des 2 représente 19 postes de Professeur. Un Budget Initial a été élaboré avec des hypothèses. Les annonces de l'État présentent 2 niveaux : les décisions partiellement compensées, les engagements non tenus. Face à cela, une décision politique a été prise, à savoir d'intégrer dans les recettes la protection sociale complémentaires (contrairement à la demande de l'État). Concernant le Contrat d'objectifs, de moyens et de performances, dont l'objectif est de déployer des projets, sur 3 années, en matière de pilotage, de transformation pédagogique, de vie étudiante, de transition environnementale et sociétale, 3 versements étaient prévus. L'État avait demandé à ne pas intégrer le dernier versement dans le BI 2026. L'UMLP a décidé de l'intégrer, car il a été estimé que les objectifs du contrat ont été atteints. Les 3 indicateurs financiers de l'UMLP sont dans le vert. En regard à ces éléments, la Rectrice a prononcé un avis favorable sur le BI 2026 de l'UMLP.

Le Directeur remercie Monsieur Perasso.

□ Bilan des réalisations stratégiques sur l'année 2025

Le Directeur mentionne que ce point a été ajouté à la demande du Président du CA.

Les actions ont débuté en décembre 2024 avec les actions suivantes :

- Création de l'EPE UMLP et intégration en qualité d'établissement-composante (adoption des statuts en septembre 2024)
- Adoption nouvelles règles de gestion de l'inventaire et plan de dotation aux amortissements
- Adoption du schéma directeur DDRS
- Modification du RI :
 - Adoption déclaration politique qualité
 - Adoption politique mots de passe utilisateurs
 - Adoption nouvelle politique des achats

Par la suite, en mars 2025, les réalisations suivantes ont été actées :

- Les comptes 2024 sont certifiés sans réserve (levée réserve des comptes 2023 relative à l'inventaire des immobilisations)
- Finalisation et publication ENT vade-mecum des relations sociales et ressources humaines (RSRH) : regroupe 15 dossiers (principalement des LDG) d'informations réglementaires, organisationnelles et pratiques qui ont trait à la vie et aux conditions de travail des personnels, ainsi qu'à leurs relations avec l'École

En juillet 2025, les réalisations ont été les suivantes :

- Adoption du plan d'action pour l'égalité professionnelle femmes hommes 2025-2027
- Adoption des nouveaux statuts de SUPMICROTECH :

- Simplification et rationalisation :
 - ↳ dispositions spécifiques et dispositions communes
 - ↳ meilleure articulation avec le RI
 - ↳ clarification des modalités de procurement
- Modification du RI (régularisations) :
- Suppression du COS
- Instauration des conseils de perfectionnement (suppression des conseils pédagogiques et observatoire des métiers)
- Adoption nouvelle charte DDRS

Par la suite, en novembre 2025, a eu lieu la signature protocolaire d'une chaire industrielle avec Alstom (signature effective en avril 2025).

En décembre 2025, une chaire industrielle a été signée avec Imasonic.

Le Directeur indique les opérations en cours, à savoir :

- Réaménagement et extension des locaux
- Déploiement de la démarche Qualité
- Déploiement de l'approche par compétences
- Élaboration du schéma directeur de la vie étudiante
- Élaboration du schéma directeur du numérique
- Participation à la création d'une école d'ingénieurs sino-française (EISF) au sein de l'Université de l'Anhui

L'ensemble des réalisations montre que le projet d'Établissement avance correctement. La quasi-totalité des indicateurs a progressé avec des jalons atteints à plus de 80 %. Pour la partie non atteinte et décalée sur 2026, il s'agit d'un problème de soutenabilité de l'activité humaine eu égard aux ambitions.

Le bilan des réalisations stratégiques 2025 sera transmis au Président du CA suite à la séance.

□ **Retour sur l'audit CTI**

Pour rappel, le rapport d'autoévaluation a été rendu fin août 2025 à la CTI. L'audit a été réalisé par la mission le 14 novembre 2025. Le rapport de mission de l'audit provisoire a été reçu le 14 décembre dernier. Ce rapport est soumis à la Direction de l'École qui a la possibilité de faire un retour, qui a été envoyé le 17 décembre. La Direction a estimé le rapport comme étant très positif, peu d'erreurs factuelles ont été notées et peu de réponses ont été faites sur le fond. La mission d'audit a bien appréhendé le périmètre et les activités de l'École. Le Directeur indique que le rapport n'est pas transmissible en l'état. La commission plénière est programmée pour les 13 et 14 janvier 2026. Le rapport définitif sera alors communiqué.

Le Directeur présente l'avis global de la mission d'audit :

"SUPMICROTECH présente de nombreux atouts pour son attractivité et son développement : les spécificités et la notoriété de son offre de formation, les relations étroites avec le monde industriel, l'environnement recherche très favorable, les engagements pris dans la démarche RSE, les locaux et les équipements de l'École et du site, un réseau international très développé, une insertion professionnelle rapide y compris à l'international.

La dimension humaine de l'École est enrichie par sa préoccupation de la qualité de vie des

personnels et des élèves, son attention aux conditions de travail, sa culture de concertation, une équipe pédagogique expérimentée et impliquée, une vie étudiante riche avec une forte mixité des élèves de tous horizons."

Les principaux axes de progrès soulevés sont les suivants :

- La représentation des acteurs socio-économiques et des élèves dans ses instances, en clarifiant le fonctionnement et le rôle des conseils de perfectionnement ;
- L'évolution des enseignements en intégrant pour tous ses élèves la thématique DDRS, une initiation à la recherche, des UE en anglais (parcours en anglais pour favoriser la mobilité entrante), des cours sur l'intelligence artificielle, tout en veillant au bon équilibre des emplois du temps ;
- La définition et le déploiement d'une stratégie globale pour l'entrepreneuriat, en rendant plus visibles les actions menées et en valorisant les résultats obtenus ;
- L'évolution du concept du passeport découverte ;
- L'élargissement de son vivier d'élèves.

Le rapport comporte également un point de vigilance qui est le suivant : "Une vigilance toute particulière est à mettre en place sur la capacité des personnels et des enseignants à mener les actions structurantes pour l'école, notamment la démarche qualité et la démarche compétences, et à maintenir les bonnes pratiques déjà en place dans le même temps que la construction du nouvel EPE."

Le Directeur précise qu'il s'agit du rapport de la mission d'audit et que celui de la commission plénière peut différer.

Il est indiqué que la mise en place de l'EPE nécessite une réelle implication supplémentaire. Il souligne l'importance d'être soucieux de ces efforts à réaliser pour avancer dans la dynamique tout en préservant l'efficacité des équipes.

AFFAIRES FINANCIERES

□ Rapport de la commission des finances (BR 2025-2 et BI 2026)

Il est rappelé que le Budget Initial 2025 avait été réalisé dans un contexte incertain, notamment du fait de l'absence de notification de subvention de charge de service public (fin d'année dernière). Un ajustement a eu lieu en juillet 2025 avec une petite revalorisation de l'ordre de 284 k€. Parmi les points saillants, il est noté l'encaissement de 1 M€ sur un programme FEDER, ajusté par certaines déprogrammations sur le volet des dépenses.

Les crédits de personnels ont été ajustés légèrement à la baisse en lien avec les révisions d'hypothèses d'emplois et les délais de recrutement.

Le BR 2025 s'établit à 21 480 000 € d'autorisations d'engagement, 19 290 000 € de crédits de paiement et 17 820 000 € de recettes encaissées pour un solde budgétaire à - 1 470 000 €.

Sur le plan financier, le résultat prévisionnel est excédentaire de 107 k€. Le prélèvement sur fonds de roulement est limité à 235 k€.

Les indicateurs réglementaires sont tous respectés, soulignant une condition financière maîtrisée.

Le Directeur poursuit en indiquant que le format de concertation a été modifié, notamment pour le BI. Des dialogues de gestion étaient jusqu'à présent effectués avec chaque service. Cette année, une conférence budgétaire, réunissant l'ensemble des acteurs, a eu lieu afin de faire les arbitrages de manière commune et de partager les contraintes de chacun. Le Directeur mentionne que cette conférence a été un succès.

Les étudiants demandent pourquoi ils n'ont pas été invités à la commission des finances. Le DGS répond que les représentants des élèves n'ont pas été réélus depuis le départ des précédents. Il précise que la composition de la commission des finances doit être révisée.

□ Budget Rectificatif 25-2

L'Agent comptable mentionne que le BR est obligatoire en fin d'année afin de corriger les hypothèses. Il s'agit d'un travail d'articulation pour assurer une continuité avec le BI suivant. Il présente les grandes lignes du BR 2025-2.

Une marge de progression existe sur les programmations des crédits fléchés.

Au niveau du résultat, le BI présentait un déficit d'environ 900 €. Le BR présente un résultat excédentaire de 107 k€. Ceci s'explique par des problématiques de qualité de la programmation budgétaire (lien avec la soutenabilité humaine) et des corrections d'hypothèses en termes de trésorerie (gestion de budget de caisse).

Le fonds de roulement est relativement solide pour l'Établissement.

En matière de trésorerie, une baisse par rapport au point d'entrée est constatée. L'indicateur est cependant au-dessus de la limite.

L'indicateur de masse salariale est d'environ 73 % avec un plafond à 83 %.

Le BR 2025-2 a reçu un avis favorable de la Rectrice de la Région Académique.

Le projet de délibération est le suivant :

"Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- ✓ 137.73 ETPT dont 122.35 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 15.38 ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
- ✓ 21 483 223.23 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 12 589 675.19 € en personnel ;
 - 3 475 373.38 € en fonctionnement ;
 - 5 418 174.66 € en investissement.
- ✓ 19 291 094.04 € de crédits de paiement dont :
 - 12 589 675.19 € en personnel ;
 - 3 842 479.71 € en fonctionnement ;
 - 2 858 939.14 € en investissement.
- ✓ 17 822 462.90 € de recettes encaissables ;
- ✓ -1 468 631.14 € de solde budgétaire.

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- ✓ -1 363 555.31 € de variation de trésorerie ;
- ✓ 107 031.61 € de résultat patrimonial ;
- ✓ 557 945.80 € de capacité d'autofinancement ;
- ✓ -235 189.57 € de variation du fonds de roulement.

Article 3

Le conseil d'administration vote les tableaux suivants (Cf. Annexe jointe) :

- ✓ tableau des emplois (tableau 1) ;
- ✓ tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) ;
- ✓ tableau de l'équilibre financier (tableau 4) ;

- ✓ *tableau de situation patrimoniale (tableau 6) ;*
- ✓ *tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9). "*

Le Vice-Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent le Budget Rectificatif 2025-2 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 13 ; Membres représentés : 5 ; Suffrages exprimés : 18)

Le quorum physique est atteint (12)

□ Subventions aux associations

Un dialogue de gestion a eu lieu avec les associations. Le Directeur présente les propositions faites à l'issue de ce dialogue (TF = Tranche Ferme / TC = Tranche Conditionnelle) :

- AIMM : TF = 13 500 €
- Amicale : TF = 18 000 €
- BDE : TF = 12 000 € / TC = 6 000 €
- BDS : TF = 9 000 € / TC = 3 000 €
- Gala : TF = 12 000 € / TC = 1 000 €

Suite à une question des étudiants soulevant la baisse constatée de la subvention, le Directeur mentionne qu'un effort a été demandé à l'ensemble des services afin de soutenir les démarches budgétaires de l'École. Dans ce contexte, il est également demandé aux élèves de s'ouvrir à ces efforts. Par ailleurs, le Directeur indique aux étudiants qu'ils ont toutes les capacités pour trouver des financements extérieurs pour soutenir leurs activités. Les étudiants sont invités à être davantage actifs dans les appels à projets (exemple de l'appel à projets émis par le CROUS).

Il est fait remarquer que l'École soutient parfaitement la vie étudiante en comparaison à d'autres établissements.

Le projet de délibération est le suivant :

"Article 1

Compte tenu des éléments financiers, de contexte et d'analyse, présentés, le conseil d'administration adopte l'attribution au titre de l'exercice 2026 des subventions aux associations suivantes :

- AIMM : TF = 13 500 €
- Amicale : TF = 18 000 €
- BDE : TF = 12 000 € / TC = 6 000 €
- BDS : TF = 9 000 € / TC = 3 000 €
- Gala : TF = 12 000 € / TC = 1 000 €

Article 2

Les tranches fermes des subventions sont versées en deux temps (50 % en février et 50 % en juillet), à l'exception de celles destinées au BDS et au Gala, intégralement versées en février.

Article 3

Le versement en tout ou partie d'une tranche conditionnelle de subvention aux BDE, BDS et Gala, par décision du Directeur après examen de leur situation financière par le DGS, l'agent comptable et le responsable du service scolarité et vie de l'élève, est précédé d'un dialogue de gestion avec les présidents et trésoriers des associations concernées."

Le Vice-Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent les subventions 2026 aux associations (1 vote contre, 1 abstention).

(Nombre de membres présents : 13 ; Membres représentés : 5 ; Suffrages exprimés : 17)

□ Budget Initial 2026 - Rapport du Président de la commission finances

Le BI 2026 a été élaboré avec prudence eu égard au contexte. La soutenabilité est visée. La priorité a été mise sur les engagements stratégiques tout en intégrant les contraintes (notamment celles portant sur les charges).

Les autorisations d'engagement s'élèvent à environ 19 M€ et les crédits de paiement à 20 800 k€. L'augmentation des crédits de fonctionnement est notamment liée à l'inscription de crédits sur les panneaux photovoltaïques. Les crédits d'investissements se traduisent quant à eux en une phase opérationnelle majeure, notamment avec le démarrage des travaux d'extension et le réaménagement de certains locaux.

Les recettes budgétaires encaissées sont à hauteur de 20 M€.

Le BI 2026 prévoit un résultat déficitaire de 593 k€ et un prélèvement sur fonds de roulement d'un peu plus de 1 M€.

Tous les indicateurs restent respectés.

L'Agent comptable présente les principaux éléments du BI 2026.

En termes d'autorisations d'engagement, la répartition des moyens financiers par mission est relativement équilibrée.

Concernant les ressources humaines, en termes d'emplois, une prévision de 123.41 ETPT (plafond 1) et de 18.72 ETPT (plafond 2) est faite. Une augmentation d'un peu moins de 1 % est notée en termes de masse salariale sous plafond État. La répartition des emplois par mission est relativement équilibrée et stable dans le temps.

Un budget vert est présenté pour la première fois. Il s'agit d'une obligation qui s'impose par étapes à l'ensemble des opérateurs de l'État et visant de réaliser une cotation des impacts des dépenses et donc des activités en lien avec l'écologie. L'École n'est pas contrainte de réaliser ce budget vert avant 2028. Cependant, SUPMICROTECH ayant un schéma DDRS, il semblait judicieux de le faire dès à présent. Le budget vert repose sur 6 critères donnant lieu à une cotation globale (atténuation climat, adaptation climat, eau, déchet, pollutions, biodiversité, cotation globale). 5 cotations sont possibles : non coté, neutre, favorable, défavorable, mixte. Le travail a été fait sur l'ensemble du périmètre budgétaire avec une cotation au niveau le plus fin possible. L'objectif en 2026 est d'identifier et d'activer les premiers leviers, en lien avec les services, afin de réduire les impacts défavorables et d'évoluer vers des impacts mixtes. Il sera nécessaire d'utiliser ce budget vert en parallèle du pilotage pour être capable, dans une décision projet, d'articuler l'enjeu stratégique, l'enjeu économique et l'impact sur l'environnement.

Le Directeur précise que l'École vise le Label DDRS. Le budget vert s'insère dans cette démarche.

En matière de fonds de roulement, l'indicateur est à 58 jours (seuil à 15 jours). L'indicateur de trésorerie est à 41 jours (seuil à 30 jours). L'Établissement a fait un choix politique en considérant que l'intégralité du CAS pension et de la PSC serait compensée par l'État. Concernant la masse salariale, l'indicateur est à 74 % (plafond à 83 %).

Il est fait remarquer le bon pilotage financier de l'École.

Le Directeur mentionne que l'École a un projet patrimonial dans le cadre du CPER avec une part de financement nulle de l'État (le financement est assuré par le grand Besançon et la Région).

L'avis de la Rectrice de la Région académique souligne 2 points :

- ✓ Les dépenses et les charges sont évaluées de façon sincère. En revanche, en matière d'évaluation des recettes, l'Établissement a fait le choix politique d'inscrire la compensation totale de l'augmentation du CAS pension et de la participation à la prise en charge de la PSC, contrairement aux consignes formulées par l'administration centrale et relayées par le rectorat de région académique, préconisant une compensation globale à hauteur de 40 % du coût de l'augmentation du CAS pension.
- ✎ Eu égard au fait que la neutralisation de cette surbudgétisation n'aurait pas pour effet de placer l'Établissement en situation d'insoutenabilité budgétaire, le budget 2026 reçoit un avis favorable
- ✓ Il est enfin, noté la mise en place d'un processus rigoureux de suivi de la trésorerie en raison de l'autofinancement des travaux et nous sommes invités à maintenir cette vigilance.

Le projet de délibération est le suivant :

"Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- ✓ **141.63 ETPT** dont **123.41 ETPT** sous plafond d'emplois législatif et **18.22 ETPT** hors plafond d'emplois législatif ;
- ✓ **19 125 824.23 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - **12 894 941.10 €** en personnel ;
 - **4 545 856.25 €** en fonctionnement ;
 - **1 685 026.88 €** en investissement.
- ✓ **20 806 940.77 €** de crédits de paiement dont :
 - **12 894 941.10 €** en personnel ;
 - **4 380 234.57 €** en fonctionnement ;
 - **531 765.10 €** en investissement.
- ✓ **20 099 274.11 €** de recettes encaissables ;
- ✓ **-707 666.66 €** de solde budgétaire.

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- ✓ **-582 666.66 €** de variation de trésorerie ;
- ✓ **-593 430.00 €** de résultat patrimonial ;
- ✓ **-66 548.74 €** de capacité d'autofinancement ;
- ✓ **-1 041 965.83 €** de variation du fonds de roulement.

Article 3

Le conseil d'administration vote les tableaux suivants (Cf. Annexe jointe) :

- ✓ *tableau des emplois (tableau 1) ;*
- ✓ *tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) ;*
- ✓ *tableau de l'équilibre financier (tableau 4) ;*
- ✓ *tableau de situation patrimoniale (tableau 6) ;*
- ✓ *tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9)."*

Le Vice-Président du CA soumet le projet de délibération au vote au vote.

Les membres du CA approuvent le Budget Initial 2026 (3 votes contre, 1 abstention).

(Nombre de membres présents : 13 ; Membres représentés : 5 ; Suffrages exprimés : 17)

Le quorum physique est atteint (12)

Le Directeur remercie le service financier pour le travail réalisé.

□ **Cartographie des risques financiers et plan d'action**

Des actions prioritaires ont été identifiées et hiérarchisées selon 3 critères : la criticité, le niveau de maîtrise insuffisant ou élevé porté en interne, les impacts des risques. 5 priorités ont été relevées, à savoir : la sécurisation du système informatique financier et de la trésorerie, la maîtrise des délais de paiement et de la prévention des risques associés aux intérêts, la sécurisation des titres de recettes (notamment l'identification exhaustive des conventions), la gestion et la gouvernance documentaire et la traçabilité de l'ensemble des documents, la professionnalisation des acteurs pour fiabiliser les budgets.

3 points importants ont été jugés insuffisants à ce jour en termes de maîtrise, notamment l'absence des suivis de conventions et des contrats. Il est nécessaire de travailler à un plan d'action dans les prochains mois en vue de la professionnalisation des agents pour la maîtrise de la cartographie.

L'Agent comptable précise que la cartographie des risques financiers est une action réglementaire. La cartographie a été présentée à un auditeur externe à l'École qui en a fait un retour positif. Le document présente 72 risques.

Au niveau de l'analyse, l'ensemble des process est sous contrôle, preuve en est que les comptes sont certifiés sans réserve. Cependant, 2 points vont être travaillés prioritairement sur 2026, à savoir l'amélioration continue et la révision régulière de la documentation, afin de finaliser la logique de pilotage du contrôle interne et du corpus documentaire, ainsi que l'amélioration du pilotage et la programmation des crédits fléchés liés à la recherche. Sur ce dernier point, certaines actions ont déjà été menées en 2025 (renforcement de l'appui en DAF centrale et mise en place d'un logiciel de suivi financier de l'exécution des programmes fléchés).

Le plan d'action en 2026 consiste en :

- réunions bimestrielles de pilotage de l'exécution des crédits des opérations de recherche
- former les personnels à la budgétisation et au pilotage des crédits
- sensibiliser les porteurs de contrats pour fluidifier les échanges avec le service SCARPE

Les résultats attendus sont l'amélioration de la qualité des programmations et des taux d'exécution (supérieur à 80 % en AE en phase de BI) d'une part et la maîtrise de la trésorerie des opérations (limiter les avances de trésorerie consenties par l'Établissement) d'autre part.

Le Vice-Président du CA soumet la cartographie des risques financiers et le plan d'action 2026-2028 au vote.

Les membres du CA approuvent la cartographie des risques financiers et le plan d'actions 2026-2028 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 13 ; Membres représentés : 5 ; Suffrages exprimés : 18)

AFFAIRES GENERALES

□ **Charte I.A. de SUPMICROTECH**

La charte a été jointe aux documents préparatoires. Elle ne sera pas détaillée en séance. Le Directeur indique que la charte a été établie en s'inspirant des celles des autres établissements, des travaux du projet "démonstrateur numérique dans l'enseignement supérieur" et du règlement général de la protection des données. L'objectif est de fournir un cadre général de bonne utilisation de l'IA au sein de l'Établissement. La charte sera accompagnée d'un guide de bonnes pratiques qui sera évolutif et révisable chaque année. La charte respecte le règlement du parlement européen et du conseil européen.

Une remarque est faite sur l'attention à porter sur les mémoires de stages confidentiels qui ne doivent pas être déposés sur une IA. Ce point peut être ajouté au guide de bonnes pratiques. Il est indispensable de définir ce qui est confidentiel. Cette notion de confidentialité devra être traitée en bonne et due forme.

Une discussion s'en suit.

Le Directeur précise que la charte a pour objet de donner un cadre législatif. Un flou peut exister à ce jour, mais la poursuite du travail apportera une clarté par la suite, en particulier avec la révision annuelle du guide de bonnes pratiques. La charte est une première étape et l'ensemble du travail à mener est à définir.

Le Vice-Président du CA soumet la charte IA au vote.

Les membres du CA approuvent la charte IA de SUPMICROTECH (2 votes contre, 4 abstentions).

(Nombre de membres présents : 12 ; Membres représentés : 5 ; Suffrages exprimés : 13)

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été soumise en amont de la séance.









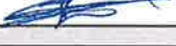








Le Directeur remercie les membres du CA.

Le Vice-Président du CA remercie les membres du CA et clôt la séance.

La séance est levée à 16h15.

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE SUPMICROTECH-ENSMM**

le Jeudi 18 décembre 2025 - 13h30

	Pouvoir donné à	Signatures
Madame Nathalie ALBERT-MORETTI	Représentée par X. DENIS	
Madame Fanny CHAUVIN	Excusée	
Madame Claire COPPI-POPOVICI		
Madame Marie-Christine GROCCQ-PARRUITTE		En visio
Madame Laëtitia MARTINEZ	Excusée	
Monsieur Olivier MUSTIERE		En visio
Monsieur Alexandre RIGAL	Excusé	
Monsieur Damien TOURNIER		
Monsieur Benoît VUILLEMIN		
Monsieur Emmanuel FOLTETE		
Monsieur Yann LE GORREC		
Monsieur Noureddine ZERHOUNI	Excusé	
Madame Zeina AL MASRY	Excusée	
Monsieur Joseph GAVOILLE		
Madame Roberta TITTARELLI		
Monsieur Romain JAMAULT		
Monsieur Eric MERAT		
Monsieur Philippe ABBE	Excusé	
Monsieur Gérard MICHEL		
Madame Valérie SOUMANN		
Madame Emma GUEZI		
Monsieur Romain JANEAU		
Monsieur Paul KRATZ		
Madame Prescillia LOMBARD	Excusée → M. PLAUT	
Monsieur Bastien STEFANELLO		
Monsieur Martin PLAUT		Membre 
Monsieur David MAUPIN		
Monsieur Eric ROBERT		
Monsieur Pascal VAIRAC		
Monsieur Hugues DAUSSY		
Madame Marine HOSPITAL		
Monsieur Michel JAUZEIN		
Monsieur Morvan OUISSE		
Monsieur Antoine PERASSO		
Monsieur Christophe VARNIER		

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES

**BUDGET RECTIFICATIF 2025-2
TABLEAU 1 DES EMPLOIS**

Soumis au vote de l'organe délibérant

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat CF 2024	Emplois sous plafond Etat Budget initial 2025	Emplois sous plafond Etat BR 2025-1	Variation BR25-1 /BR25-2	Emplois sous plafond Etat Budget 2025	En ETPT	Emplois hors plafond Etat CF 2024	Emplois hors plafond Etat Budget initial 2025	Emplois hors plafond Etat BR 2025-1	Variation BR25-1 /BR25-2	Emplois hors plafond Etat BR 2025-2	En ETPT	Total des emplois CF 2024	Total des emplois BI 2025	Total des emplois BR 2025-1	Variation BR25-1 /BR25-2	Total des emplois BR 2025-2
	Permanents	Titulaires	CDI	Non permanents	CDD														
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	57,89	60,53	60,53	+ 1,60	58,93	-	-	-	-	0,00	-	57,89	60,53	60,53	- 1,60	58,93	
		CDI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00	-	-	-	-	-	-	-
	Non permanents	CDD	4,17	6,02	6,02	+ 1,49	4,53	2,25	3,66	3,66	0,26	3,92	6,42	9,68	9,68	- 1,23	8,45		
S/total EC			62,06	66,55	66,55	+ 3,09	63,46	2,25	3,66	3,66	0,26	3,92	64,31	70,21	70,21	+ 2,83	67,38		
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS																			
BIATSS	Permanents	Titulaires	42,95	43,80	43,80	+ 3,16	40,64					-	-	42,95	43,80	43,80	- 3,16	40,64	
		CDI	6,14	6,90	6,90	0,20	7,10					-	-	6,14	6,90	6,90	0,20	7,10	
	Non permanents	CDD	8,23	9,60	9,60	1,55	11,15	11,16	15,17	15,17	+ 3,71	11,46	19,39	24,77	24,77	- 2,16	22,61		
S/total Biatss			57,32	60,30	60,30	+ 1,41	58,89	11,16	15,17	15,17	+ 3,71	11,46	68,48	75,47	75,47	- 5,12	70,35		
Totaux			119,38	126,85	126,85	+ 4,50	122,35	13,41	18,83	18,83	+ 3,45	15,38	132,79	145,68	145,68	- 7,95	137,73		
Plafond emplois fixé par l'Etat			133	133	133		133							Plafond global des emplois voté par le CA					

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DRH est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

(c) le dernier budget rectificatif correspond au total du budget initial et de tous les budgets rectificatifs de l'exercice

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES

**BUDGET RECTIFICATIF 2025-2
TABLEAU 2 - AUTORISATIONS BUDGETAIRES**

Soumis au vote de l'organe délibérant

	Dépenses									
	CF 2024		Budget initial 2025		Budget rectificatif 2025-1		Ecart BR25-1 - BR25-2		Budget 2025	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 838 474	11 838 474	12 811 398	12 811 398	12 811 398	12 811 398	-221 723	-221 723	12 589 675,19	12 589 675,19
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>										
Fonctionnement et intervention	4 767 018	3 675 150	3 769 331	4 283 931	4 122 709	4 539 575	-647 386	-693 095	3 475 373,38	3 842 479,71
Investissement	2 352 506	1 698 579	5 853 063	3 324 195	5 851 930	3 311 423	-433 755	-452 494	6 418 174,66	2 858 939,14
TOTAL DES DÉPENSES	18 957 998	17 212 203	22 433 792	20 419 124	22 786 087	20 658 397	-1 302 864	-1 367 303	21 483 223,23	19 291 094,04
Solde budgétaire (excédent)								518 326		0,00

CF 2024	Budget initial 2025	Budget rectificatif 2025-1	Ecart BR25-1 - BR25-2	Budget 2025	
15 097 010,06	15 736 966,00	-15 864 134,00	251 741,02	16 116 875,32	Recettes globalisées
13 458 592	-3 327 361	13 394 529	284 274	13 678 803,00	Subvention pour charges de service public
82 200	61 650	61 650	22 950	84 600,00	Autres financements de l'Etat
53 842	35 000	35 000	19 850	64 649,64	Fiscalité affectée
10 200	0	0	500	600,00	Autres financements publics
1 492 176	2 372 955	2 372 955	-75 632	2 297 323,28	Recettes propres
3 194 539	2 441 632	2 807 305	-1 100 718	1 706 586,98	Recettes fléchées **
1 362 402	418 000	346 156	-100 544	246 612,86	Financements de l'Etat fléchés
896 258	1 898 752	2 048 752	-1 104 888	943 864,37	Autres financements publics fléchés
936 579	324 880	412 397	104 713	617 109,75	Recettes propres fléchées
18 291 549	18 238 598	18 671 439	-848 977	17 822 462,30	TOTAL DES RECETTES
-1 079 348	2 180 526	1 986 957		1 466 631,14	Solde budgétaire (déficit)

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES

**BUDGET RECTIFICATIF 2025-2
TABLEAU 4 – EQUILIBRE FINANCIER**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)					
	CF 2024	Budget initial 2025	Budget rectificatif 2025-1	Variation BR 25-1 / BR 25-2	BUDGET 2025
Solde budgétaire (déficit) *		2 180 526	1 986 957		1 468 631
Remboursements d'emprunts (capital) ;					0
Nouveaux prêts (capital) ;					0
Dépôts et cautionnements					0
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	297 147	240 617	240 617	-65 000	175 617
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	2 593	0		0	5 589
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	299 740	2 421 143	2 227 574	-65 000	1 649 837
Variation de trésorerie	1 079 816			683 326	
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***	1 654 006				
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée					80 167
TOTAL DES BESOINS	1 379 556	2 421 143	2 227 574	618 326	1 649 837

Financements (couverture des besoins)					
BUDGET 2025	Variation BR 25-1 / BR 25-2	Budget rectificatif 2025-1	Budget initial 2025	CF 2024	
0	518 326			1 079 347	Solde budgétaire (excédent) *
					Nouveaux emprunts (capital) ;
					Remboursements de prêts (capital) ;
					Dépôts et cautionnements
274 000	100 000	174 000	174 000	242 771	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
12 281	0		0	57 438	Autres encaissements sur comptes de tiers
286 281	618 326	174 000	174 000	1 379 556	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
1 363 555		2 053 574	2 247 143		Variation de trésorerie
1 443 723		1 037 645	1 142 046		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
		1 015 929	1 105 097	574 190	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
1 649 837	618 326	2 227 574	2 421 143	1 379 556	TOTAL DES FINANCEMENTS

et

et

* Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES

BUDGET RECTIFICATIF 2025-2
TABLEAU 6 – SITUATION PATRIMONIALE

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	CF 2024	BI 2025	BR 2025-1	Ecart BR 25-1 /BR25-2	Budget 2025	PRODUITS	CF 2024	BI 2025	BR 2025-1	Ecart BR 25-1 /BR25-2	Budget 2025
	Personnel	11 714 402,95	12 811 398,27	12 811 398,27			-221 723,08	12 589 675,19	Subventions de l'Etat	13 738 966,33	
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	3 497 559,22					Fiscalité affectée	55 042,08	35 000,00	46 842,08	19 649,64	66 491,72
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	6 056 569,20	6 195 643,00	6 467 687,25	-520 690,18	5 946 997,07	Autres subventions	627 415,16	13 000,00	13 000,00	500,00	13 500,00
TOTAL DES CHARGES (1)	17 770 972,15	19 007 041,27	19 279 085,52	-742 413,26	18 536 672	Autres produits	3 744 261,18	4 696 737,00	4 764 781,25	76 662,01	4 841 443,26
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	394 712,60			960 964,80	107 031,61	TOTAL DES PRODUITS (2)	18 165 684,75	18 072 098,00	18 425 152,33	218 551,54	18 643 704
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	18 165 684,75	19 007 041,27	19 279 085,52	218 551,54	18 643 704	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		934 943,27	853 933,19		
						TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	18 165 684,75	19 007 041,27	19 279 085,52	218 551,54	18 643 704

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	CF 2024	BI 2025	BR 2025-1	Ecart BR 25-1 /BR25-2	Budget 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	394 712,60	-934 943	-853 933	960 965	107 032
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 367 425,35	1 912 112	1 912 112	172 405	2 084 517
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	304 198,81	0	0	0	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0	0	0	
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0	0	90 500	90 500
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 548 117,88	1 432 021	1 432 021	111 082	1 543 103
= CAF ou IAF*	909 821,26	-454 852,27	-373 842,19	931 787,99	557 945,80

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CF 2024	BI 2025	BR 2025-1	Ecart BR 25-1 /BR25-2	Budget 2025	RESSOURCES	CF 2024	BI 2025	BR 2025-1	Ecart BR 25-1 /BR25-2	Budget 2025
	Insuffisance d'autofinancement*	0,00	454 852,00	373 842,19					Capacité d'autofinancement*	909 821,26	
Investissements	1 468 825,52	3 324 195,00	3 311 423,42	-452 484,20	2 858 939,22	Financement de l'actif par l'Etat	406 356,66	987 361,00	784 795,87	-59 469,48	725 326,39
Remboursement des dettes financières		0,00			0	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	319 330,80	1 453 156,00	1 642 949,55	-302 472,36	1 340 477,19
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 468 825,52	3 779 047,00	3 685 265,61	-452 484,20	2 858 939	Autres ressources	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	220 683,20			1 022 330,35		Augmentation des dettes financières					
						TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 689 508,72	2 440 517,00	2 427 745,42	569 846,15	2 623 749,38
						PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(7)		1 338 530,00	1 257 519,92		236 189,84

	CF 2024	BI 2025	BR 2025-1	Ecart BR 25-1 /BR25-2	Budget 2025
Variation Fonds de roulement	220 683,20	-1 338 529,65	-1 257 519,92	1 022 330,35	-235 189,57
Variation Besoin en fonds de roulement	-859 132,95	908 613,38	796 054,35	332 311,39	1 128 365,74
Variation Trésorerie	1 079 816,05	-2 247 143,03	-2 053 574,27	690 018,96	-1 363 555,31
Niveau du fonds de roulement	4 077 045,72	2 088 882,51	2 819 525,80	1 752 973,64	3 841 856,15
Niveau du besoin en fonds de roulement	132 063,26	406 178,70	928 117,71	854 250,40	1 260 429,10
Niveau de trésorerie	3 944 982,36	1 682 703,81	1 891 408,09	690 018,96	2 581 427,05

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES

BUDGET RECTIFICATIF 2025-2

Tableau 9 - EPSCP - Tableau des opérations pluriannuelles - (BI - BR)

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

A - Dépenses

Opérations		Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		
			AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)	
Code	FI	Projet	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(10)-(6)	(13)=(3)-(6)-(11)
RPF	DMA-HT/IOPE	2023-0001	117 000,00	28 768,99	24 399,06	4 369,93	5 610,47	10 000,00	32 958,82	21 498,82	11 460,00	1 440,23	12 900,23	83 200,94	0,01
RPF	DMA-HT/IOPE	2023-0001	123 000,00	108 502,15	108 502,15	0,00	0,00	0,00	108 502,15	108 502,15	0,00	0,00	0,00	74 497,85	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2023-0001	234 000,00	70 627,74	70 627,74	0,00	0,00	0,00	70 627,74	70 627,74	0,00	0,00	0,00	96 844,91	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE-FACT-2023-0020	(IOPE-2023-0005)	33 121,50	15 000,00	13 173,41	1 826,59	11 159,96	12 986,56	14 000,00	13 173,41	826,59	12 159,96	11 961,54	0,00	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE-FACT-2023-0020	(IOPE-2023-0005)	1 834,20	111,12	111,12	0,00	1 723,08	1 723,08	111,12	111,12	0,00	1 723,08	1 723,08	0,00	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE-FACT-2023-0020	(IOPE-2023-0005)	27 544,30	14 291,13	14 291,13	0,00	13 739,71	13 739,71	14 291,13	14 291,13	0,00	13 739,71	13 739,71	-486,54	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE-FACT-2023-0020	(IOPE-2023-0005)	305 191,45	93 546,78	93 546,78	0,00	0,00	0,00	44 604,26	44 604,26	0,00	24 121,51	24 121,51	211 644,67	24 821,01
RPF	TFQ-HT/IOPE	2023-0007	10 823,58	10 823,58	10 823,58	0,00	0,00	0,00	10 823,58	10 823,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RPF	TFQ-HT/IOPE	2023-0007	33 984,97	33 984,97	33 984,97	0,00	0,00	0,00	33 984,97	33 984,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2023-0008	27 349,00	3 218,18	3 218,18	0,00	7 781,00	7 781,00	3 018,18	3 018,18	0,00	7 781,00	7 781,00	16 349,82	260,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2023-0008	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00
RPF	TFQ-HT/IOPE	2023-0014	17 999,15	4 346,85	4 346,85	0,00	6 704,00	6 704,00	4 346,85	4 346,85	0,00	6 704,00	6 704,00	5 950,00	0,00
RPF	TFQ-HT/IOPE	2023-0014	17 999,15	11 264,41	11 264,41	0,00	0,00	0,00	11 264,41	11 264,41	0,00	0,00	0,00	6 734,74	0,00
RPF	TFQ-HT/IOPE	2023-0016	376 397,60	69 881,23	69 881,23	0,00	254 000,00	284 000,00	41 749,53	41 749,53	0,00	78 410,00	78 410,00	52 516,37	205 721,70
RPF	TFQ-HT/IOPE	2023-0016	273 190,00	71 167,93	61 678,88	9 489,05	81 093,31	90 582,26	71 167,93	61 678,88	9 489,05	81 093,31	90 582,26	120 978,76	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2023-0017	228 526,51	2 746,02	2 746,02	0,00	4 000,00	4 000,00	2 694,30	2 694,30	0,00	4 000,00	4 000,00	221 780,49	51,72
RPF	TFQ-HT/IOPE	2023-0017	340 770,49	4 735,66	4 735,66	0,00	142 830,28	142 830,28	4 735,66	4 735,66	0,00	142 830,28	142 830,28	193 204,55	0,00
RPF	TFQ-HT/IOPE	2023-0017	200 000,00	71 517,97	65 622,84	5 895,13	61 025,15	66 920,28	71 517,97	65 622,84	5 895,13	61 025,15	66 920,28	67 456,88	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2024-0003	77 060,23	11 977,64	11 977,64	0,00	17 357,06	17 357,06	10 219,38	10 219,38	0,00	18 488,11	18 488,11	48 414,74	828,50
RPF	DMA-HT/IOPE	2024-0003	9 134,33	0,00	0,00	0,00	4 134,33	4 134,33	0,00	0,00	0,00	4 134,33	4 134,33	5 000,00	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2024-0003	12 915,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 915,44	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2024-0003	50 406,45	11 222,36	11 222,36	0,00	28 984,09	28 984,09	11 222,36	11 222,36	0,00	19 859,09	19 859,09	10 200,00	9 126,00
RPF	TFQ-HT/IOPE	2024-0004	19 793,55	0,00	0,00	0,00	19 793,55	19 793,55	0,00	0,00	0,00	9 793,55	9 793,55	0,00	10 000,00
RPF	SMZ-HT/IOPE	2024-0008	30 000,00	2 999,99	2 999,99	0,00	9 450,00	9 450,00	2 999,99	2 999,99	0,00	9 450,00	9 450,00	17 550,01	0,00
RPF	TFQ-HT/IOPE	2024-0010	11 000,00	0,00	0,00	0,00	4 981,85	4 981,85	0,00	0,00	0,00	4 981,85	4 981,85	6 018,15	0,00
RPF	TFQ-HT/IOPE	2024-0010	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
RPF	MNS-HT/IOPE	2024-0022	18 268,00	18 268,00	18 268,00	0,00	0,00	0,00	7 007,00	7 007,00	0,00	11 261,00	11 261,00	0,00	0,00
RPF	MNS-HT/IOPE	2024-0023	31 668,00	3 000,00	1 459,60	1 540,40	8 459,60	10 000,00	2 500,00	1 459,60	1 040,40	7 959,60	3 000,00	20 208,40	1 000,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2024-0024	21 010,00	0,00	0,00	0,00	12 270,00	12 270,00	0,00	0,00	0,00	12 270,00	12 270,00	0,00	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2024-0025	24 000,00	3 000,00	2 188,09	831,91	10 022,99	10 854,90	2 000,00	1 781,65	248,35	10 751,85	11 000,00	13 917,01	271,34
RPF	DMA-HT/IOPE	2024-0026	21 383,00	0,00	0,00	0,00	21 023,27	21 023,27	0,00	0,00	0,00	21 023,27	21 023,27	339,73	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2024-0027	21 967,50	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	9 967,00	1 000,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2024-0029	115 811,29	0,00	0,00	0,00	9 884,25	9 884,25	0,00	0,00	0,00	9 884,25	9 884,25	105 957,04	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2024-0030	388 866,49	0,00	0,00	0,00	13 324,70	13 324,70	0,00	0,00	0,00	13 324,70	13 324,70	385 541,79	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2024-0030	913 521,69	0,00	0,00	0,00	898 521,69	898 521,69	0,00	0,00	0,00	898 521,69	898 521,69	15 000,00	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2024-0030	163 840,30	7 822,79	7 822,79	0,00	51 281,88	51 281,88	7 822,79	7 822,79	0,00	51 281,88	51 281,88	104 734,63	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2024-0031	11 500,00	5 471,96	5 471,96	0,00	3 193,21	3 193,21	1 855,75	1 855,75	0,00	6 809,42	6 809,42	2 834,83	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2024-0031	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
RPF	SMZ-HT/IOPE	2024-0033	55 280,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	52 280,00	0,00
RPF	SMZ-HT/IOPE	2024-0033	115 000,00	0,00	0,00	0,00	37 110,48	37 110,48	0,00	0,00	0,00	37 110,48	37 110,48	77 889,52	0,00
RPF	TFQ-HT/IOPE	2024-0034	95 650,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	35 650,00	0,00
RPF	TFQ-HT/IOPE	2024-0034	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2025-0001 (Anciennement FLE-FACT-2022-0038)	32 315,82	0,00	0,00	0,00	8 775,52	8 775,52	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	23 540,30	775,52
RPF	DMA-HT/IOPE	2025-0001 (Anciennement FLE-FACT-2022-0038)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	3 843,25	3 843,25	0,00	0,00	0,00	3 843,25	3 843,25	6 156,75	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2025-0001 (Anciennement FLE-FACT-2022-0038)	34 266,00	0,00	0,00	0,00	34 266,00	34 266,00	0,00	0,00	0,00	34 266,00	34 266,00	0,00	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2025-0002 (Anciennement FLE-2022-0037)	3 202,75	0,00	0,00	0,00	3 202,75	3 202,75	0,00	0,00	0,00	3 202,75	3 202,75	0,00	0,00
RPF	TFQ-TD/IOPE	2025-0003 (Anciennement FLE-2023-0001)	29 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	15 000,00	0,00
RPF	TFQ-TD/IOPE	2025-0003 (Anciennement FLE-2023-0001)	37 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	30 000,00	0,00
RPF	TFQ-TD/IOPE	2025-0003 (Anciennement FLE-2023-0001)	48 694,12	0,00	0,00	0,00	33 778,68	33 778,68	0,00	0,00	0,00	33 778,68	33 778,68	12 915,44	0,00
RPF	SMZ-HT/IOPE	2025-0004	30 000,00	0,00	0,00	0,00	24 900,00	24 900,00	0,00	0,00	0,00	24 900,00	24 900,00	5 100,00	0,00
RPF	SMZ-HT/IOPE	2025-0004	22 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	17 000,00	0,00
RPF	SMZ-HT/IOPE	2025-0005	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2025-0007	26 457,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 457,19	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2025-0007	23 981,81	0,00	0,00	0,00	6 540,49	6 540,49	0,00	0,00	0,00	6 540,49	6 540,49	17 441,32	0,00
RPF	TFQ-HT/IOPE	2025-0008	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
RPF	TFQ-HT/IOPE	2025-0008	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00
RPF	DMA-HT/IOPE	2025-0009	65 000,00	0,00	0,00	0,00									

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES

BUDGET RECTIFICATIF 2025-2

Tableau 9 - Tableau des opérations pluriannuelles (BI - BR)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations		Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs				
				Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser	
Code	nances	Projet	(1)	(15)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)	
RPF		DMA-HT/OPE-2023-0001	474 600,00 €	0,00	474 600,00	284 760,00	0,00	189 840,00
RPF		DMA-HT/FLE-FACT-2023-0020 (OPE-2023-0005)	67 500,00 €	0,00	67 500,00	45 000,00	19 500,00	3 000,00
RPF		TFQ-HT/OPE-2023-0007	200 000,00 €	0,00	200 000,00	60 000,00	140 000,00	0,00
RPF		DMA-HT/OPE-2023-0008	37 349,00 €	0,00	37 349,00	12 500,00	12 500,00	12 349,00
FEF		TFQ-HT/OPE-2023-0014	35 000,00 €	0,00	35 000,00	18 800,00	0,00	16 200,00
FEF		TFQ-HT/OPE-2023-0016	649 587,60 €	0,00	649 587,60	194 876,28	0,00	454 711,32
RPF		TFQ-HT/OPE-2023-0017	569 297,00 €	0,00	569 297,00	142 324,00	0,00	426 973,00
AFPF		TFQ-HT/OPE-2023-0018	200 000,00 €	0,00	200 000,00	0,00	140 000,00	60 000,00
RPF		DMA-HT/OPE-2024-0003	100 000,00 €	0,00	100 000,00	25 000,00	25 000,00	50 000,00
RPF		TFQ-HT/OPE-2024-0004	70 200,00 €	0,00	70 200,00	46 800,00	0,00	23 400,00
RPF		S2M-HT/OPE-2024-0008	10 000,00 €	0,00	10 000,00	2 500,00	0,00	7 500,00
FEF		TFQ-HT/OPE-2024-0010	14 000,00 €	0,00	14 000,00	11 300,00	0,00	2 700,00
AFPF		MNS-HT/OPE-2024-0022	18 268,00 €	0,00	18 268,00	5 480,40	0,00	12 787,60
AFPF		MNS-HT/OPE-2024-0023	31 668,00 €	0,00	31 668,00	9 500,40	0,00	22 167,60
AFPF		DMA-HT/OPE-2024-0024	21 010,00 €	0,00	21 010,00	6 303,00	0,00	14 707,00
AFPF		DMA-HT/OPE-2024-0025	24 000,00 €	0,00	24 000,00	7 200,00	0,00	16 800,00
AFPF		DMA-HT/OPE-2024-0026	21 363,00 €	0,00	21 363,00	6 408,90	14 614,37	339,73
AFPF		DMA-HT/OPE-2024-0027	21 967,00 €	0,00	21 967,00	6 590,10	0,00	15 376,90
RPF		DMA-HT/OPE-2024-0029	115 841,29 €	0,00	115 841,29	115 841,29	0,00	0,00
AFPF		DMA-HT/OPE-2024-0030	1 476 228,48 €	0,00	1 476 228,48	0,00	0,00	1 476 228,48
RPF		DMA-HT/OPE-2024-0031	16 500,00 €	0,00	16 500,00	0,00	0,00	16 500,00
FEF		S2M-HT/OPE-2024-0033	170 280,00 €	0,00	170 280,00	0,00	38 312,86	131 967,14
RPF		TFQ-HT/OPE-2024-0034	110 850,00 €	0,00	110 850,00	0,00	0,00	110 850,00
RPF		DMA-HT/OPE-2025-0001 (Anciennement FLE-FACT-2022-0038)	76 581,82 €	0,00	76 581,82	10 581,82	33 000,00	33 000,00
FEF		DMA-HT/FLE-2022-0037	56 797,25 €	0,00	56 797,25	33 000,00	0,00	23 797,25
FEF		DMA-HT/OPE-2025-0002 (Anciennement FLE-2022-0037)	3 202,75 €	0,00	3 202,75	0,00	0,00	3 202,75
FEF		TFQ-TC/OPE-2025-0003 (Anciennement FLE-2023-0001)	119 062,64 €	0,00	119 062,64	119 062,64	0,00	0,00
RPF		S2M-HT/OPE-2025-0004	30 000,00 €	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
RPF		S2M-HT/OPE-2025-0005	30 000,00 €	0,00	30 000,00	0,00	10 000,00	20 000,00
RPF		DMA-HT/OPE-2025-0007	50 439,00 €	0,00	50 439,00	0,00	12 609,75	37 829,25
FEF		TFQ-HT/OPE-2025-0008	25 000,00 €	0,00	25 000,00	0,00	7 300,00	17 700,00
RPF		DMA-HT/OPE-2025-0009	85 000,00 €	0,00	85 000,00	0,00	25 500,00	59 500,00
AFPF		DMA-HT/OPE-2025-0010	117 000,00 €	0,00	117 000,00	0,00	29 250,00	87 750,00

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES

BUDGET RECTIFICATIF 2025-2

Tableau 9 - Tableau des opérations pluriannuelles (BI - BR)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations			Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
					Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
Code	nances	Projet	(1)		(15)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
RPF		FLE-FACT-2022-0036	22 000,00 €	0,00	22 000,00	16 000,00	6 000,00	0,00
RPF		FLE-FACT-2022-0008	45 000,00 €	0,00	45 000,00	0,00	30 000,00	15 000,00
RPF		S2M-HT/FLE-FACT-2020-0002	33 600,00 €	0,00	33 600,00	22 400,00	11 200,00	0,00
RPF		S2M-HT/FLE-FACT-2020-0005	66 900,00 €	0,00	66 900,00	50 100,00	16 800,00	0,00
RPF		TFQ-HT/FLE-FACT-2022-0007 AMAROB CIFRE	5 000,00 €	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
Total contrats de recherche			5 221 092,83	0,00	5 221 092,83	1 252 328,83	606 586,98	3 362 177,02
FEF	ETAT	OPE-2023-0003 CPER REHABILITATION	832 000,00 €	0,00	832 000,00	732 000,00	100 000,00	0,00
FEF	ETAT	OPE-2024-0002 TRANSITION ENVIRONNEMENTALE	250 000,00 €	0,00	250 000,00	150 000,00	100 000,00	0,00
AFPF	CRBF	OPE-2024-0032 CPER CONSTRUCTION	2 600 000,00 €	0,00	2 600 000,00	0,00	520 000,00	2 080 000,00
AFPF	GBM	OPE-2023-0002 CPER CONSTRUCTION	1 200 000,00 €	0,00	1 200 000,00	0,00	240 000,00	960 000,00
Total programmes pluriannuels d'investissement			4 882 000,00	0,00	4 882 000,00	882 000,00	960 000,00	3 040 000,00
Total			10 103 092,83	0,00	10 103 092,83	2 134 328,83	1 566 586,98	6 402 177,02

T8 BE RE